

Pouvoir d'emprunt

de dollars sans lui présenter préalablement des prévisions budgétaires et sans faire de déclaration aucune sur la façon dont cet argent sera utilisé.

• (1210)

En octobre dernier, avant la reprise de la session, lorsque j'ai fait la tournée de quelque 90 localités de ma circonscription, comme je le fais plusieurs fois l'an, la question du déficit était sur toutes les lèvres. J'ai parlé des dépenses publiques et du chômage. Et après en avoir discuté, nous en étions finalement venu à la conclusion que les prestations supplémentaires d'assurance-chômage et les mesures d'aide sociale qu'il faudrait prévoir pour ceux qui auraient épuisé leurs prestations de chômage feraient vraisemblablement grimper le déficit jusqu'à 28 ou 30 milliards de dollars à la fin de l'exercice se terminant le 31 mars.

Or, le ministre des Finances a déclaré il y a deux semaines, avant la reprise de la session, que le déficit serait un peu moins de 28 milliards de dollars. Et maintenant que nous avons en main des prévisions budgétaires, nous constatons que le déficit dont nous allons hériter sera bel et bien de 28 milliards de dollars.

En principe, lorsqu'il s'agit de l'administration des deniers publics au Parlement, le gouvernement commence toujours par déposer le discours du trône et ensuite un budget dans lequel il expose les prévisions économiques pour l'année en cours et les mesures qu'il entend prendre pour obtenir les fonds requis, que ce soit par les impôts ou autrement. Ensuite, au fur et à mesure que la session avance, nous parcourons les prévisions de dépenses de chaque ministère. Les comités sont chargés de les étudier. Mais aujourd'hui, à la façon dont on a demandé l'autorisation d'emprunter, on passe outre à cette tradition. On nous demande actuellement 5 milliards de dollars pour terminer l'exercice actuel. Le gouvernement crée un précédent en demandant 14 milliards de plus pour l'exercice qui commence le 1^{er} avril. C'est presque autant qu'il en a demandé en tout pour les six premiers mois l'an dernier. En effet on nous a demandé l'autorisation d'emprunter 6.6 milliards de dollars en juin, 7 milliards en juillet et 4 milliards en novembre 1982. En tout, 17.6 milliards de dollars. Et aujourd'hui, on veut 5 milliards de plus pour terminer l'année.

Il semblerait que le gouvernement ait décidé d'emprunter pour payer les dépenses d'une année entière avant même le début de l'année. Cependant, on ne nous a pas assuré que les 17 milliards suffiraient pour l'année. D'une certaine manière, il ne s'agit que d'un paiement provisoire. Il se pourrait même que le gouvernement réclame des pouvoirs d'emprunt supplémentaires à trois ou quatre reprises comme il l'a fait au cours du présent exercice.

Selon l'usage, le Parlement se doit de savoir comment cet argent sera dépensé. Nous avons le devoir d'empêcher l'adoption de ce projet de loi en attendant qu'il soit renvoyé à un comité comme le propose justement l'amendement à l'étude. À l'étape du comité, il est possible de poser des questions et, comme on l'espère toujours, d'obtenir des explications. Si nous sautons cette étape, le Parlement n'aura aucun moyen de contrôler des dépenses énormes non prévues, des dépenses qu'il ne sera pas en mesure d'approuver.

Je vais vous donner un exemple à cet égard. Cet exemple met en cause une bien petite somme en comparaison des 17

milliards, des 28 milliards ou même du budget cumulatif qui atteindra les 150 à 160 milliards. Quoi qu'il en soit, mon exemple illustre bien un principe qu'on oublie. La chose s'est passée la semaine dernière à la Chambre. J'ai questionné le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) au sujet de la publicité qu'il fait au Québec concernant son projet du Corbeau. J'ai tenté de lui rappeler que la Chambre n'avait aucunement approuvé ces annonces publicitaires qui couvrent des pages entières. Nulle part dans le budget des dépenses, on n'a prévu des crédits pour permettre au gouvernement d'expliquer de cette manière sa position relativement au tarif du Corbeau. Il n'en était pas question dans le budget pas plus que dans le discours du trône. Le ministre a donc entrepris de payer la publicité pour expliquer son projet relatif au tarif du Corbeau et, de son propre aveu, nous savons qu'il doit y consacrer quelque \$350,000. Comme en témoigne le harsard, voici ce qu'il a dit à ce sujet le 22 février 1983:

... et nous pensons que notre programme d'information coûtera \$350,000 au total.

Et quand je lui ai demandé où il prenait l'argent, voici ce qu'il a répondu:

Madame le Président, l'argent que nous utilisons provient du budget de communication de mon propre ministère et de plusieurs autres.

Le ministre a justifié la nécessité de cette publicité parce que certaines provinces, notamment la province de Québec, faisaient de même.

J'ai décidé de savoir si les provinces en cause avaient également fait fi du processus parlementaire. J'ai donc téléphoné au ministère de l'Agriculture du Québec et j'ai appris que le gouvernement du Québec avait prévu des fonds pour expliquer la proposition Gilson. Le ministère de l'Agriculture et le ministère des Transports du Québec ont prévu chacun \$5,000 pour la publicité. Une partie de cette somme a été mise à la disposition d'une coalition formée par différents organismes agricoles qui seront touchés par la proposition du Corbeau. Et ils en ont utilisé pour faire de la publicité. Ils pensent que la publicité a coûté au total \$6,103. Cet argent a servi à annoncer des réunions organisées pour débattre de cette question.

M. Miller: Des miettes, comparé aux dépenses du gouvernement fédéral.

M. Althouse: Le gouvernement fédéral a besoin de \$350,000 pour contrecarrer la publicité provinciale. Le ministre de l'Agriculture a affirmé que les provinces avaient préparé des films, des diapositives et d'autres moyens de publicité. Je me suis également renseigné là-dessus et on m'a dit que la province du Québec avait préparé une série de diapositives pour expliquer la proposition Gilson et que des copies avaient été remises à des responsables des milieux agricoles de différentes régions de la province. Cette série a coûté \$1,000 à la province. Comme on a entrepris de mettre à jour ces diapositives il se pourrait que la province y consacre encore \$5,000 en puisant à même les crédits autorisés du ministère des Transports. On compte en produire 13 exemplaires. Au cas où des députés s'intéresseraient à la chose, un exemplaire sera à leur disposition au bureau de Buckingham, soit le plus près d'Ottawa.

La province de Québec a respecté les principes parlementaires. Ces dépenses avaient été inscrites dans le budget de la province et ont été faites conformément aux prévisions qui avaient été approuvées.